

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP STRASBOURG
35 AV DES VOSGES CS 51011
67070 STRASBOURG CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 42 845 371 079
Référence de l'avis : 24 67 4541321 34
Contrat de prélèvement : M3 67 0174854 79
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M367017485479

Numéro de propriétaire : 482 R10433 G

Département d'imposition : 670
BAS-RHIN

Commune d'imposition : 482
STRASBOURG

Numéro de rôle : 221


Date d'établissement : 05/09/2024

Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 67053

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP STRASBOURG
35 AV DES VOSGES CS 51011
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 52 49 99

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF BAS-RHIN
CELL FONC DEPARTEMENTALE - MOLSHÉ
20 RUE GASTON ROMAZZOTTI
CS 25165
67125 MOLSHÉIM CEDEX
Tél : 03 88 47 98 31

* (service gratuit + coût de l'appel)

RIPP RAYMOND
RIPP ISABELLE
80 RTE DU POLYGONE
67100 STRASBOURG

Somme à prélever

164,00 €

Montant de vos taxes foncières 700,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 536,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2024 :

16 septembre 2024	67,00 €	15 novembre 2024	30,00 €
15 octobre 2024	67,00 €		

Compte bancaire : FR76 3000 3023 690X XXXX XXX7 938

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2025

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier 2025	70,00 €	16 juin 2025	70,00 €
17 février 2025	70,00 €	15 juillet 2025	70,00 €
17 mars 2025	70,00 €	18 août 2025	70,00 €
15 avril 2025	70,00 €	15 septembre 2025	70,00 €
15 mai 2025	70,00 €	15 octobre 2025	70,00 €

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCRQT3	PROP/INDIVIS	RIPP RAYMOND
MCRQT5	PROP/INDIVIS	RAFFIN ISABELLE GISELE NICOLE

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	37,44 %	%	4,60 %	0,213 %	11,59 %	%	
	Taux 2024	37,44 %	%	4,60 %	0,211 %	11,59 %	%	
	Adresse	80 RTE DU POLYGONE						
	Base	1248		1248	1248	1248		
	Cotisation	467		57	3	145		672
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2023	450		55	3	139			
Cotisation 2024	467		57	3	145		672	
Variation	+3,78 %	%	+3,64 %	0 %	+4,32 %	%		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%		
	Bases terres non agricoles									
	Bases terres agricoles									
	Cotisation 2023									
	Cotisation 2024									
	Variation	%	%	%	%	%	%	%		
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :			
	Base collectivité						Droit fixe :			

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 38744023 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale	28
						Dégrèvement Habitation principale	
						Dégrèvement JA État	
						Dégrèvement JA Collectivité	
						Montant de votre impôt	700

Références administratives : 670 01 111 053 482 482 M M

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.